

**HÔPITAL MONTFORT**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**

31 MARS 2025

## HÔPITAL MONTFORT

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Responsabilités de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers non consolidés	
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds	6
État non consolidé des gains de réévaluation – Fonds d'opération	7
État non consolidé des résultats	8
État non consolidé des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2025, ainsi que l'évolution des soldes de fonds, les gains (pertes) de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité de gestion et d'audit. Le comité de gestion et d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité de gestion et d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés, précise ses responsabilités et l'étendue de l'audit.



---

Dominic Giroux  
Président-directeur général



---

Guy Couture  
Vice-président principal, finances et administration

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association  
Hôpital Montfort

### Rapport sur les états financiers non consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Hôpital Montfort (l'« Hôpital »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et les états non consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation cumulés, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation cumulés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autre point*

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion sans réserve en date du 30 mai 2024.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Tel qu'il est exigé par la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 29 mai 2025

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

5

	Fonds d'opération	Fonds de réserve - prévoyance	Fonds de réserve pour immobilisations	2025 Total	2024 Total (retraité) (note 2)
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	18 248 809 \$	16 934 202 \$	1 932 200 \$	37 115 211 \$	26 681 468 \$
Débiteurs (note 4)	20 756 191	-	-	20 756 191	24 782 678
Stocks	1 803 151	-	-	1 803 151	1 845 931
Frais payés d'avance	4 691 708	-	-	4 691 708	4 683 902
Tranche échéant à court terme des placements (note 5)	2 111 460	990 000	3 214 000	6 315 460	15 065 694
Avances interfonds, sans intérêt	599 701	2 000 000	(2 599 701)	-	-
	48 211 020	19 924 202	2 546 499	70 681 721	73 059 673
<b>PLACEMENTS</b> (note 5)	74 517	1 746 079	28 298 341	30 118 937	30 645 084
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 6)	243 788 059	-	-	243 788 059	251 665 041
<b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 7)	5 143 314	-	-	5 143 314	7 263 849
	249 005 890	1 746 079	28 298 341	279 050 310	289 573 974
	297 216 910 \$	21 670 281 \$	30 844 840 \$	349 732 031 \$	362 633 647 \$
<b>PASSIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs et frais courus (note 9)	39 850 029 \$	- \$	- \$	39 850 029 \$	46 532 911 \$
Produits reportés	99 203	-	-	99 203	315 157
	39 949 232	-	-	39 949 232	46 848 068
<b>AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b> (note 10)	14 091 630	-	-	14 091 630	13 196 332
<b>OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS</b>					
<b>SERVICE DES IMMOBILISATIONS</b> (note 11)	1 731 846	-	-	1 731 846	1 666 999
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX</b>					
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 12)	192 706 313	-	-	192 706 313	201 666 838
<b>PASSIF POUR OBLIGATIONS SOCIALES</b>	3 381 468	-	-	3 381 468	-
	211 911 257	-	-	211 911 257	216 530 169
	251 860 489	-	-	251 860 489	263 378 237
<b>SOLDE DE FONDS</b>					
Fonds d'opération	45 353 401	-	-	45 353 401	53 995 704
Fonds de prévoyance	-	21 670 281	-	21 670 281	15 179 860
Fonds de réserve pour immobilisations Part locale des coûts de cycle de vie des édifices	-	-	30 844 840	30 844 840	30 051 449
	45 353 401	21 670 281	30 844 840	97 868 522	99 227 013
Gains de réévaluation cumulés	3 020	-	-	3 020	28 397
	45 356 421	21 670 281	30 844 840	97 871 542	99 255 410
	297 216 910 \$	21 670 281 \$	30 844 840 \$	349 732 031 \$	362 633 647 \$

AU NOM DU CONSEIL

Marie-Josée Martel, Administrateur

L. Sautain, Administrateur

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

6

	Fonds d'opération	Fonds de réserve - prévoyance	Fonds de réserve pour immobilisations <u>Part locale</u> des coûts de cycle de vie des édifices	2025 Total	2024 Total (retraité) (note 2)
<b>SOLDE AU DÉBUT, AVANT RETRAITEMENTS</b>	55 726 750 \$	15 179 860 \$	30 051 449 \$	100 958 059 \$	100 031 873 \$
Retraitements des exercices antérieurs (note 2)	(1 731 046)	-	-	(1 731 046)	1 134 202
<b>SOLDE AU DÉBUT, RETRAITÉ</b>	53 995 704	15 179 860	30 051 449	99 227 013	101 166 075
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 685 672)	533 790	793 391	(1 358 491)	(1 939 062)
Virement interfonds (note 13)	(5 956 631)	5 956 631	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	45 353 401 \$	21 670 281 \$	30 844 840 \$	97 868 522 \$	99 227 013 \$

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES GAINS DE RÉÉVALUATION – FONDS D'OPÉRATION

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

7

	2025	2024
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>28 397 \$</b>	<b>37 282 \$</b>
(Pertes) gains de change non réalisé(e)s	(25 377)	(8 885)
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>3 020 \$</b>	<b>28 397 \$</b>

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

8

	Fonds d'opération	Fonds de réserve - Prévoyance	Fonds de réserve pour immobilisations	2025 Total	2024 Total (retraité) (note 2)
<b>PRODUITS</b>					
Allocations du Ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	239 451 086 \$	- \$	- \$	239 451 086 \$	225 915 020 \$
Services aux patients	47 779 931	-	-	47 779 931	43 693 024
Services auxiliaires et autres	6 337 759	-	-	6 337 759	4 270 233
Programmes à financement spécifique	4 664 898	-	-	4 664 898	4 203 138
Suppléments pour chambres et quote-part des patients	2 640 273	-	-	2 640 273	2 107 199
Intérêts et autres produits de placements	807 062	533 790	793 391	2 134 243	2 441 457
Amortissement des apports afférents aux immobilisations (note 12)	10 511 983	-	-	10 511 983	10 594 132
	<b>312 192 992</b>	<b>533 790</b>	<b>793 391</b>	<b>313 520 173</b>	<b>293 224 203</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires	145 934 084	-	-	145 934 084	139 557 573
Avantages sociaux	44 642 723	-	-	44 642 723	40 723 341
Fournitures et autres charges (note 14)	56 604 576	-	-	56 604 576	53 307 310
Honoraires médicaux	24 737 465	-	-	24 737 465	23 645 465
Fournitures médicales et chirurgicales	13 866 857	-	-	13 866 857	14 177 385
Médicaments	4 504 792	-	-	4 504 792	4 538 826
Programmes à financement spécifique	4 664 898	-	-	4 664 898	4 203 138
Amortissement des immobilisations	16 488 292	-	-	16 488 292	16 291 410
Amortissement des actifs incorporels	3 434 977	-	-	3 434 977	3 640 255
	<b>314 878 664</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>314 878 664</b>	<b>300 084 704</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT L'AJUSTEMENT DES ANNÉES ANTÉRIEURES</b>					
	<b>(2 685 672)</b>	<b>533 790</b>	<b>793 391</b>	<b>(1 358 491)</b>	<b>(6 860 501)</b>
Ajustement des années antérieures	-	-	-	-	4 921 439
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>					
	<b>(2 685 672) \$</b>	<b>533 790 \$</b>	<b>793 391 \$</b>	<b>(1 358 491) \$</b>	<b>(1 939 062) \$</b>

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

9

	2025	2024 Total (retraité) (note 2)
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 358 491) \$	(1 939 062) \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	16 488 292	16 291 410
Amortissement des actifs incorporels	3 434 977	3 640 255
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(10 511 983)	(10 594 132)
Amortissement des primes/escomptes sur les placements	(149 571)	(166 151)
Perte sur radiation des immobilisations	3 725	1 735
Variation de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations	64 848	544 991
Variation des avantages sociaux futurs	895 298	544 201
	<b>8 867 095</b>	<b>8 323 247</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement (note 15)</b>	<b>(3 173 699)</b>	<b>(8 056 221)</b>
	<b>5 693 396</b>	<b>267 026</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 278 715)	(10 571 083)
Cession d'immobilisation corporelles	-	18 000
Acquisition d'actifs incorporels	(1 314 442)	(305 625)
Acquisition de placements	(20 996 132)	(7 683 990)
Cession de placements	30 396 710	9 612 785
	<b>(192 579)</b>	<b>(8 929 913)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	1 551 458	2 318 185
Augmentation du passif pour obligations sociales	3 381 468	-
	<b>4 932 926</b>	<b>2 318 185</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>10 433 743</b>	<b>(6 344 702)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>26 681 468</b>	<b>33 026 170</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>37 115 211 \$</b>	<b>26 681 468 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Hôpital Montfort (l'« Hôpital ») est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario (anciennement la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario), dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu. La poursuite des activités dépend du financement reçu du Ministère de la Santé de l'Ontario (« MSO ») par l'entremise de Santé Ontario (« SO »).

En vertu de la *Loi sur l'assurance maladie* et de ses règlements, l'Hôpital est financé principalement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MSO et SO. Ces états financiers reflètent les ententes de financement convenues approuvées par le MSO et SO pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

### 2. RETRAITEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le Ministère a accordé du financement additionnel lié à des volumes de procédures chirurgicales. Un produit d'un montant de 1 731 046 \$ a été reconnu alors que les volumes n'avaient pas été atteints. Par conséquent, un retraitement de l'exercice antérieur a été comptabilisé afin de corriger la surévaluation des produits d'allocation ministérielle. Ce retraitement a eu pour effet de réduire les produits de l'exercice clos le 31 mars 2024 d'un montant de 1 731 046 \$, d'augmenter les créditeurs et frais courus du même montant et de réduire l'insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice clos le 31 mars 2024 d'un montant de 1 731 046 \$.

De plus, un retraitement de l'exercice clos le 31 mars 2024 a dû être effectué afin de réduire la valeur des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Ce retraitement a eu pour effet de réduire le montant des obligations liées à la mise hors service des immobilisations d'un montant de 1 868 469 \$ en date du 31 mars 2024. Il a également eu pour effet d'augmenter la valeur comptable nette des bâtiments d'un montant de 734 267 \$ en date du 31 mars 2024 et d'augmenter les soldes de fonds en date du 1 avril 2023 d'un montant de 1 134 202 \$.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 16.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités. Le Fonds d'opération couvre les opérations quotidiennes. Le Fonds de réserve « Prévoyance » sert à financer des dépenses non récurrentes. Le Fonds de réserve pour immobilisations « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » sert à financer l'acquisition future d'immobilisations.

#### Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

##### *Encaisse*

L'encaisse est évaluée à la juste valeur.

##### *Débiteurs*

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

##### *Placements*

Les placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant. Les justes valeurs des placements sont présentées à la note 5. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

##### *Passifs financiers*

Les créditeurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'entité qui font ou ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé lorsque, à la date des états financiers :

- a) il existe une obligation juridique, contractuelle ou légale qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

L'Hôpital comptabilise des passifs dans la période au cours de laquelle une obligation est créée au titre d'obligations juridiques, contractuelles ou légales associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur, ou de l'exploitation normale des immobilisations corporelles. Les obligations sont évaluées initialement à la meilleure estimation de la direction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service. Dans le cas des immobilisations corporelles qui font encore l'objet d'un usage productif, la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause est augmentée en conséquence. Pour les actifs qui ne sont pas comptabilisés ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif, le passif est passé en charges au cours de la période. Dans les périodes ultérieures, le passif est comptabilisé progressivement et ajusté en fonction des changements dans l'estimation du passif, le cas échéant, ou dans l'échéancier des flux de trésorerie futurs. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis de la même façon que l'immobilisation en cause, et la charge de désactualisation est incluse dans l'état non consolidé des résultats.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la détérioration des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations, certains courus à payer, la valeur des avantages sociaux futurs, la valeur du passif pour obligations sociales et la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les revenus constatés par le MSO et SO nécessitent certaines estimations. L'Hôpital a conclu des ententes de responsabilisation qui énoncent les droits et obligations des parties à l'égard du financement fourni à l'Hôpital par le MSO et SO pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024. Les ententes de responsabilisation établissent certaines normes de rendement et les obligations qui établissent des résultats acceptables pour le rendement de l'Hôpital dans un certain nombre de domaines.

Si l'Hôpital ne respecte pas ses normes de rendement ou ses obligations, le MSO / SO peut ajuster le financement reçu par l'Hôpital. Ni le MSO, ni SO ne sont tenus de communiquer certains ajustements au financement avant la soumission des données de fin d'année. Puisque ces données ne sont soumises qu'après l'achèvement des états financiers, le montant du financement de MSO/SO reçu au cours d'une année pourrait augmenter ou diminuer après la fin de l'exercice. Le revenu comptabilisé dans ces états financiers représente les meilleures estimations de la direction des montants qui ont été gagnés au cours de l'année.

#### Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Apports reçus sous forme de services (suite)

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

#### Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations de SO.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, l'Hôpital reçoit son financement principalement de SO. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par SO et le MSO. SO, une société d'état du gouvernement de l'Ontario, a été créé le 6 juin 2019.

Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes de SO. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque SO examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen de SO est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

Les subventions et le financement autorisés par le MSO/SO à la fin de l'exercice, et pour lesquels une fin ou une utilisation spécifique a été identifiée sont comptabilisés comme des revenus lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Hôpital s'est conformé et continue à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir la subvention. La constatation des produits associés à de telles subventions oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation de ces états financiers non consolidés. Le financement final approuvé est soumis au processus de conciliation des bailleurs de fonds et pourrait différer de ces estimations.

Les subventions pour lesquelles des revenus sont dus mais n'ont pas été reçus à la fin de l'année financière sont enregistrés en tant que débiteur. Lorsqu'une portion de la subvention est pour une période future, elle est enregistrée en produit reporté et constatée lorsqu'exigible.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques Services aux patients et Suppléments pour chambres et quote-part des patients, sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits (suite)

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de rachat, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception du stock de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire et la durée indiquée ci-dessous.

Bâtiments	40 ans
Équipement pour l'exploitation des bâtiments	5 à 28 ans
Équipements	3 à 20 ans

Le coût des projets en cours est accumulé et transféré à titre d'immobilisations lorsque ces derniers sont prêts à être utilisés.

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement du logiciel dossier santé électronique (DSE) est calculé selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Le coût des logiciels en développement est accumulé et transféré à titre d'actif incorporel lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

#### Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

#### Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés sont établis par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2025. La prochaine évaluation aura lieu le 31 mars 2028.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Régimes d'avantages sociaux futurs (suite)

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du Healthcare of Ontario Pension Plan, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Hôpital consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent entre le positif et le négatif.

### 4. DÉBITEURS

	0-30 jours	31-90 jours	91 jours +	2025 Total
Allocations du ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	1 857 759 \$	156 758 \$	4 144 040 \$	6 158 557 \$
Services aux patients	3 683 838	2 916 639	4 189 987	10 790 464
Santé Montfort, sans intérêt	954 752	912 251	1 750 628	3 617 631
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	131 411	-	-	131 411
Autres	1 090 182	840 304	3 147 586	5 078 072
	7 717 942	4 825 952	13 232 241	25 776 135
Provision pour créances douteuses - services aux patients et autres	(261 189)	(190 839)	(4 567 916)	(5 019 944)
	7 456 753 \$	4 635 113 \$	8 664 325 \$	20 756 191 \$

# HÔPITAL MONTFORT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

16

### 4. DÉBITEURS (suite)

	0-30 jours	31-60 jours	91 jours +	2024 Total
Allocations du ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	3 280 706 \$	6 573 \$	7 834 249 \$	11 121 528 \$
Services aux patients	3 340 989	3 779 501	2 029 686	9 150 176
Santé Montfort, sans intérêt	1 195 578	1 452 660	(14 969)	2 633 269
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	81 142	-	-	81 142
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	486 725	-	-	486 725
Autres	1 512 221	1 095 069	2 816 130	5 423 420
	9 897 361	6 333 803	12 665 096	28 896 260
Provision pour créances douteuse - services aux patients et autres	(584 221)	(305 056)	(3 224 305)	(4 113 582)
	9 313 140 \$	6 028 747 \$	9 440 791 \$	24 782 678 \$

### 5. PLACEMENTS

	2025	2024
<b>Fonds d'opération</b>		
<i>Placements évalués au coût après amortissement</i>		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : 2 153 269 \$ (2024 : 2 034 928 \$)	2 111 460 \$	1 984 500 \$
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : nul \$ (2024 : 3 618 189 \$)	-	3 354 178
Intérêts courus – juste valeur : 74 517 \$ (2024 : 436 025 \$)	74 517	436 025
	2 185 977	5 774 703
Tranche échéant à court terme	2 111 460	1 984 500
	74 517 \$	3 790 203 \$

#### 5. PLACEMENTS (suite)

	2025	2024
<b>Fonds de réserve - Prévoyance</b>		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : nul \$ (2024 : 2 810 000 \$)	-	2 810 000 \$
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 1 733 598 \$ (2024 : 3 580 283 \$)	1 692 309	3 569 726
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 989 999 \$ (2024 : 1 014 532 \$)	987 063	1 028 777
Intérêts courus – juste valeur : 56 707 \$ (2024 : 69 801 \$)	56 707	69 801
	<b>2 736 079</b>	<b>7 478 304</b>
Tranche échéant à court terme	<b>990 000</b>	<b>2 810 000</b>
	<b>1 746 079 \$</b>	<b>4 668 304 \$</b>
<b>Fonds de réserve pour immobilisations</b>		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : 1 500 000 \$ (2024 : 10 795 000 \$)	1 500 000 \$	10 795 000 \$
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 11 644 679 \$ (2024 : 8 025 958 \$)	11 575 964	8 360 783
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 16 347 886 \$ (2024 : 11 991 370 \$)	16 440 374	12 721 319
Compagnie - juste valeur: 1 735 979 \$ (2024 : 292 933 \$)	1 704 067	309 721
Intérêts courus – juste valeur : 291 936 \$ (2024 : 270 948 \$)	291 936	270 948
	<b>31 512 341</b>	<b>32 457 771</b>
Tranche échéant à court terme	<b>3 214 000</b>	<b>10 271 194</b>
	<b>28 298 341 \$</b>	<b>22 186 577 \$</b>

Les obligations et les certificats de placement garanti du Fonds de réserve pour immobilisations, du Fonds de prévoyance et du Fonds d'opération viennent à échéance entre avril 2025 et décembre 2051 et portent des taux de rendement variant entre 1,05 % et 5,21 % (échéance entre avril 2024 et novembre 2036 et portaient des taux de rendement variant entre 1,05 % et 5,53 %).

# HÔPITAL MONTFORT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

18

### 6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette comptable	2024 Valeur nette comptable (retraité) (note 2)
Terrains	1 636 611 \$	- \$	1 636 611 \$	1 636 611 \$
Bâtiments	318 330 535	127 868 199	190 462 336	196 157 896
Équipements pour l'exploitation des bâtiments	71 921 632	39 336 878	32 584 754	30 690 889
Équipements	77 615 090	59 159 383	18 455 707	22 166 443
Projets en cours	648 651	-	648 651	1 013 202
	<b>470 152 519 \$</b>	<b>226 364 460 \$</b>	<b>243 788 059 \$</b>	<b>251 665 041 \$</b>

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des immobilisations pour une valeur de 8 687 718 \$ (2024 : 10 150 056 \$) et a disposé d'immobilisations pour un coût d'acquisition de 10 906 \$ et une valeur comptable nette de 3 725 \$ (2024 : coût d'acquisition de 1 026 181 \$ et valeur comptable nette de 21 024 \$).

#### Opérations sans effet sur la trésorerie

Au 31 mars 2025, il y a 1 926 814 \$ (2024 : 1 590 495 \$) d'acquisitions d'immobilisations corporelles qui n'ont pas été payées et qui sont incluses dans les comptes payables. Comme aucune trésorerie n'a encore été utilisée pour l'achat de ces immobilisations corporelles, les montants ont été soustraits des lignes respectives à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

### 7. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette comptable	2024 Valeur nette comptable
Logiciels - DSE	29 836 376 \$	25 401 909 \$	4 434 467 \$	6 851 096 \$
Logiciels en développement	663 973	-	663 973	329 030
Refonte du site web	214 894	170 020	44 874	83 723
	<b>30 715 243 \$</b>	<b>25 571 929 \$</b>	<b>5 143 314 \$</b>	<b>7 263 849 \$</b>

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des actifs incorporels pour une valeur 1 314 443 \$ (2024 : 331 494 \$) et n'a disposé d'aucun actif incorporel en 2025 (2024 : coût d'acquisition de 1 024 563 \$ et valeur comptable nette de 608 280 \$).

### 8. EMPRUNT BANCAIRE

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$ (2024 : 3 000 000 \$). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré plus 0 % (2024 : 0 %). Au 31 mars 2025 et 2024, cette marge de crédit est inutilisée.

### 9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024 (retraité) (note 2)
Salaires, avantages sociaux et déductions à la source	22 411 364 \$	22 521 130 \$
Fournisseurs	11 284 746	10 076 099
Remboursement à Santé Ontario et autres instances gouvernementales de l'Ontario	5 652 367	12 910 139
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	124 851	953 461
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	289 402	-
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	87 299	72 082
	<b>39 850 029 \$</b>	<b>46 532 911 \$</b>

### 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régime de retraite

L'Hôpital participe au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOPP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, s'élève à 11 720 167 \$ (2024 : 10 215 852 \$). Les plus récents états financiers audités datés du 31 décembre 2024 indiquent que le régime HOOPP est entièrement capitalisé.

**10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**

**Avantages postérieurs à l'emploi**

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2025 (l'obligation liée aux avantages de 2024 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2022). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2025	2024
<b>Situation du régime</b>		
Obligation au titre des prestations constituées au début	11 356 883 \$	8 826 556 \$
Coût des services courants	815 933	673 793
Perte (gain) actuariel(le) amorti(e)	(2 575 522)	1 729 326
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	459 800	365 400
Contribution de l'Hôpital	(249 036)	(238 192)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	9 808 058	11 356 883
Gain actuariel non amorti	4 283 572	1 839 449
Passif au titre des prestations constituées	14 091 630 \$	13 196 332 \$
<b>Conciliation du gain actuariel non amorti</b>		
Gain actuariel au début	1 839 449 \$	3 825 575 \$
Amortissement du gain actuariel	(131 400)	(256 800)
Perte (gain) actuariel(le) amorti(e)	2 575 523	(1 729 326)
	4 283 572 \$	1 839 449 \$

**10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**

**Avantages postérieurs à l'emploi (suite)**

	2025	2024
<b>Hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation sur les passifs	3,89%	3,95%
Augmentation des coûts dentaires	4,00%	4,00%
Augmentation du coût des soins de santé (diminution de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux plancher de 5,0 % )	5,00%	5,00%
Période d'amortissement de perte (gain) actuariel(le) (DMERCA)	14,00 ans	14,90 ans

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

	2025	2024
Coût des services courants	815 933 \$	673 794 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	459 800	365 400
Amortissement du gain actuariel	(131 400)	(256 800)
	<b>1 144 333 \$</b>	<b>782 394 \$</b>

**11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

L'Hôpital possède un bâtiment contenant de l'amiante qui doit faire l'objet de mesures correctives au moment du démantèlement. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) régit la protection de l'environnement et de la santé humaine en ce qui concerne les déchets dangereux comme l'amiante. Il existe des règlements portant spécifiquement sur la manipulation de l'amiante, comme le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, qui sont publiés en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (10.26.1 Annexe, Section II – Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif estimatif correspond à la valeur estimée des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

	2025	2024 (retraité) (note 2)
Solde au début	1 666 999 \$	1 410 032 \$
Actualisation	64 847	256 967
	<b>1 731 846 \$</b>	<b>1 666 999 \$</b>

### 12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

	2025	2024
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>201 666 838 \$</b>	<b>209 942 785 \$</b>
Apports octroyés au cours de l'exercice *	1 551 458	2 318 185
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		
Amortissement des apports liés aux bâtiments	(8 506 767)	(8 597 877)
Amortissement des apports liés aux équipements	(2 005 216)	(1 996 255)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>192 706 313 \$</b>	<b>201 666 838 \$</b>

\* Les tableaux suivants présentent les principales sources d'apports octroyés au cours de l'exercice ainsi que l'exercice précédent. De plus, le tableau indique les comptes à recevoir en date du 31 mars 2025 ainsi que les produits constatés durant l'exercice 2025 reliés à ces comptes à recevoir :

	Apports octroyés	Comptes à recevoir	2025 Revenus constatés
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	1 705 126 \$	- \$	- \$
Ministère de la santé de l'Ontario			
HIRF	103 477	-	-
	<b>1 808 603 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

	Apports octroyés	Comptes à recevoir	2024 Revenus constatés
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	159 175 \$	- \$	- \$
Santé Ontario			
Équipements médicaux	495 046	-	-
Ministère de la santé de l'Ontario			
Carrefour santé Aline-Chrétien	2 088 695	1 414 086	97 218
HIRF	800 000	-	-
	<b>3 542 916 \$</b>	<b>1 414 086 \$</b>	<b>97 218 \$</b>

**13. VIREMENT INTERFONDS**

Au cours de l'exercice, aucun montant (2024 : nul \$) n'a été transféré de la part locale des coûts de cycle de vie des édifices en lien avec le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure. Le conseil d'administration a approuvé une affectation interne du Fonds d'opération au Fonds de prévoyance d'un montant de 5 956 631 \$ (2024 : 15 000 000 \$).

**14. FOURNITURES ET AUTRES CHARGES**

	2025	2024
Fournitures	10 892 738 \$	9 944 684 \$
Honoraires professionnels	1 955 708	1 897 529
Services achetés	21 531 462	20 846 696
Dépenses des bâtiments et terrains	1 337 048	1 579 759
Dépenses d'équipement	11 394 599	9 211 098
Dépenses diverses	9 493 021	9 827 544
	<b>56 604 576 \$</b>	<b>53 307 310 \$</b>

**15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT DE FONCTIONNEMENT**

	2025	2024 (retraité) (note 2)
Débiteurs	4 026 485 \$	(1 510 831) \$
Stocks	42 780	58 962
Frais payés d'avance	(7 806)	(188 033)
Débiteur à long-terme	-	500 000
Créditeurs et frais courus	(7 019 204)	(6 571 897)
Produits reportés	(215 954)	(344 422)
	<b>(3 173 699) \$</b>	<b>(8 056 221) \$</b>

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Hôpital effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

#### **Santé Montfort**

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario. Ses objectifs sont d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter des services alimentaires et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration ou de la direction de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 11 678 661 \$ (2024 : 8 742 843 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique Services aux patients à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a aussi fourni des services généraux et des loyers pour les services alimentaires à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 550 723 \$ (2024 : 553 748 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique Services auxiliaires et autres à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a acheté auprès de Santé Montfort des services alimentaires pour une valeur d'échange établie entre les apparentés au montant de 222 694 \$ (2024: 196 402 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique « Fournitures et autres charges » à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du Centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail a été renouvelé en 2025 pour un montant de 1 \$ annuellement pour une période de 10 ans.

L'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. Le Carrefour santé Aline-Chrétien est situé sur ce terrain.

Finalement, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, Santé Montfort s'est engagé auprès de l'Hôpital à lui prêter une somme de 8 100 000 \$ sans intérêt. Les déboursés auront lieu entre avril 2025 et septembre 2026 selon les besoins de l'Hôpital. Ce prêt servira à couvrir les dépenses en capital pour le remplacement du « Dossier santé électronique ». Le remboursement du prêt débutera en octobre 2026 et se terminera en mars 2032. Les remboursements seront faits mensuellement et seront d'une valeur de 122 000 \$.

#### **Institut du savoir Montfort**

L'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Institut du savoir Montfort (suite)

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, des services de comptabilité, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations, d'approvisionnement, de services juridiques et autres à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 4 326 706 \$ (2024 : 4 066 004 \$). Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers au 31 mars 2025 et 2024 de l'Institut du savoir Montfort et de Santé Montfort sont divulgués comme suit :

	Santé Montfort		Institut du savoir Montfort	
	2025	2024 (retraité)	2025	2024
<b>État de la situation financière</b>				
Actif	39 613 083 \$	40 548 989 \$	11 257 250 \$	10 871 025 \$
Passif	25 657 850	26 878 841	8 460 707	8 770 157
Actif net	13 955 233 \$	13 670 148 \$	2 796 543 \$	2 100 868 \$
<b>État des résultats</b>				
Produits	17 927 300 \$	8 509 722 \$	10 590 571 \$	8 888 399 \$
Charges	17 642 215	7 203 245	9 985 896	8 362 321
Excédent des produits sur les charges	285 085 \$	1 306 477 \$	604 675 \$	526 078 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>				
Activités de fonctionnement	1 663 570 \$	5 718 343 \$	(4 326 671) \$	(1 495 987) \$
Activités d'investissement	93 685 \$	2 198 351 \$	(128 268) \$	(127 311) \$
Activités de financement	(2 691 909) \$	(2 547 436) \$	4 367 961 \$	3 039 267 \$

#### Fondation de l'Hôpital Montfort

La Fondation de l'Hôpital Montfort est constituée comme un organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. De plus, elle soutient financièrement l'Institut du savoir Montfort. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Hôpital Montfort, puisque la Fondation verse des dons à l'Hôpital annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, des dons de 2 327 104 \$ ont été versés à l'Hôpital par la Fondation de l'Hôpital Montfort (2024 : 372 622 \$).

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Fondation de l'Hôpital Montfort (suite)

Au 31 mars 2025, le solde de fonds de la Fondation Hôpital Montfort était de 13 476 758 \$ (2024 : 12 326 693 \$).

La Fondation Hôpital Montfort opère le stationnement de l'Hôpital Montfort et détient une licence d'utilisation de stationnement d'une valeur nette comptable au 31 mars 2025 de 410 439 \$ (2024 : 957 691 \$).

#### L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort

L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes sans but lucratif*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'Hôpital Montfort a un intérêt économique intangible envers l'Association puisque celle-ci offre des services aux patients par l'entremise de son capital humain, ce qui est en lien avec la mission de l'Hôpital.

Au 31 mars 2025, le solde de fonds de l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est de 380 169 \$ (2024 : 430 215 \$).

#### Autres intérêts économiques

##### *Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated*

L'Hôpital est un membre fondateur de Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant 2 590 416 \$ (2024 : 2 266 259 \$) sur l'actif net total de 26 225 678 \$ (2024 : 23 320 365 \$). Le montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 2 243 212 \$ (2024 : 2 071 332 \$) à ORHLS pour des services de buanderie dans le cours normal de ses opérations. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

##### *Services d'approvisionnement de santé de Champlain (SASC) et Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)*

L'Hôpital est membre fondateur de Services d'approvisionnement de santé Champlain (SASC) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été respectivement créées dans le but d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 194 285 \$ (2024 : 155 167 \$) à SASC pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 12 071 106 \$ (2024 : 10 486 150 \$) à ALREO pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Autres intérêts économiques (suite)

Au 31 mars 2025, les montants à payer à SASC s'élèvent à 35 000 \$ (2024 : 36 000 \$) et sont inclus sous la rubrique « Crédeurs et frais courus ».

### 17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle que la situation économique.

Une bonne partie du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie d'une province canadienne et de patients. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

L'exposition maximale estimative de l'Hôpital au risque de crédit correspond aux montants présentés dans les débiteurs à l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2025.

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut engendrer une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

Les crédeurs et frais courus, qui totalisent 39 850 029 \$ au 31 mars 2025 (2024 : 46 532 911 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

### 18. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### Projet pour le remplacement du logiciel de soins de santé

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers un fournisseur pour un contrat d'une valeur de 20 051 271 \$ dont la réalisation sera complétée dans l'exercice 2026-2027. Au 31 mars 2025, la valeur restante de cet engagement totalise 20 051 271 \$ (2024 : nul \$).

### 19. ÉVENTUALITÉS

#### Caution

L'Hôpital s'est porté garant du remboursement d'un prêt à long terme contracté par Santé Montfort pour un montant de 3 655 000\$ (2024 : 7 197 000 \$), et de couvertures de remplacement de risque en vertu d'un contrat de taux d'intérêt pour un montant de 11 366 \$ (2024 : 185 927 \$).

L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette garantie est faible.

#### Litige

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2025, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le *Healthcare Insurance Reciprocal of Canada* (« HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'a été faite au 31 mars 2025.

#### Autres

Dans le cours normal des activités, l'Hôpital est impliqué dans certaines négociations liées à l'emploi et autres questions, et a comptabilisé des provisions basées sur l'estimation par la direction des montants de règlements potentiels lorsque ces montants sont raisonnablement déterminables et jugés susceptibles de se produire.

### 20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme avec celle de l'exercice 2025.